

DANIEL  
**PERRON**  
GILLES  
**VAN PETEGHEM**

# Penser forêt

Agir contre l'anthropocène





PENSER FORÊT

Collection *Monde en cours*  
créée par Jean Viard

Ouvrage édité par Pierre Viard

**Série « La Terre en vie »**

Cette série s'intitule « La Terre en vie », car elle porte sur les intersections entre enjeux écologiques, économiques et sociétaux. Elle a comme objectif de contribuer à la description de notre monde tel qu'il existe, avec ses beautés et ses disgrâces, et d'imaginer un monde possible soutenable dans lequel chacun pourra vivre dignement et jouir de ses libertés fondamentales. L'écologie est une problématique mondiale, prendre la Terre comme référentiel paraît donc une évidence. Une Terre en vie, une Terre à vivre, une Terre à partager !

PIERRE VIARD

© Éditions de l'Aube, 2023  
[www.editionsdelaube.com](http://www.editionsdelaube.com)

ISBN 978-2-8159-5675-8

Daniel Perron  
Gilles Van Peteghem

**Penser forêt**  
Agir contre l'anthropocène

*éditions de l'aube*



« Comme Walser est content ! À peine ouvre-t-on la porte de sa maison – il le sent bien – que l'on pénètre dans un autre monde. »

GONÇALO M. TAVARES<sup>1</sup>

---

1. Gonçalo M. Tavares, *Monsieur Walser et la forêt*, Paris, Viviane Hamy, 2011.



## Introduction

18 juin 2022, la France suffoque à la veille du second tour des élections législatives. Dans le contexte d'une journée de réserve de la parole politique, les chaleurs enregistrées par Météo-France font la une. Et ces températures sont peut-être ce qu'il y a de plus politique, parce qu'elles questionnent notre monde, notre civilisation fondée sur l'épuisement des ressources de la nature, et finalement la capacité même de l'humanité à survivre.

Les textes des accords internationaux fixent l'objectif de limiter le réchauffement climatique à +2 °C à la fin du siècle depuis l'ère préindustrielle, mais l'anthropocène continue de brûler le monde<sup>1</sup>. En janvier 2023, le verdict tombe : 2022 a été l'année la plus chaude en France avec 14,5 °C de température moyenne et un déficit pluviométrique de 25 %. Dans le courant du premier trimestre de 2023, les informations font état d'un possible réchauffement de 4 °C en France...

Pour les forêts déjà fragilisées par de telles conditions climatiques, le temps est venu de l'ère des méga-feux. Ils touchent toutes les latitudes, de la Sibérie à l'Australie, de la Grèce aux États-Unis en passant par le Portugal et cette année 2023 le

---

1. Parmi une littérature désormais très abondante, pour une approche didactique de la crise climatique, voir Christophe Cassou, Valérie Masson-Delmotte, *Parlons climat en 30 questions*, Paris, La Documentation française, 2022.

Canada où la barre des 13,7 M hectares brûlés a été franchie le 21 août, une superficie plus grande que la Grèce. Les forestiers en ont parfaitement conscience depuis des années. Ce 18 juin 2022, la question est de savoir quand cela arrivera, comment nous devons nous préparer et ce qu'il faut faire dès maintenant. Il n'a pas fallu attendre longtemps. Les Landes de Gascogne, à Landiras et à la Teste-de-Buch vont rapidement illustrer l'avenir. Deux feux hors de contrôle qui sidèrent.

Mais le pire est sans doute la découverte que désormais aucune partie de notre territoire national n'est à l'abri. La Bretagne est touchée, le Jura... Des territoires que le grand public n'avait pas identifiés comme inflammables. En Bretagne, dans la forêt de Brocéliande, des effectifs suédois sont venus aider les pompiers français. Le fond de l'air brûle. 72 000 hectares, avec 19 711 feux enregistrés durant l'année 2022<sup>1</sup>. Sept fois plus que la moyenne annuelle des surfaces brûlées depuis dix ans. À l'échelon européen, du 1<sup>er</sup> janvier au 19 novembre, 785 000 hectares ont brûlé. Alors que la moyenne était de 317 000 hectares entre 2006 et 2021, en 2022 les incendies de forêts en Europe représentent le double de la moyenne. Une tendance haussière apparaît, puisqu'en 2021 nous avons déjà enregistré plus de 500 000 hectares incendiés.

La mèche du dérèglement climatique est partout allumée. Sans parler de la fonte des pôles qui laisse les scientifiques effarés, les événements violents se succèdent désormais à une vitesse inédite. Ils remettent en cause notre manière d'habiter la planète, notre civilisation somnambule devant l'irréversible dégradation. Jugeons-en. Au Bangladesh, confronté à partir de la mi-mai 2022 à des crues catastrophiques à la suite de pluies torrentielles, plus de 4 millions de personnes ont été affectées dans le nord-est du pays. En Belgique, le même phénomène

---

1. Statistiques officielle du ministère de l'Intérieur, 12 avril 2023.

torrentiel touche, à partir du 13 juillet 2021 dans la province de Liège, une partie du pays, faisant de cet épisode la pire catastrophe climatique connue par le pays avec 39 morts et des centaines de millions d'euros de dégâts. En France, la vallée de la Roya a été dévastée en octobre 2020 par un phénomène rappelant les grands épisodes torrentiels du milieu du XIX<sup>e</sup> siècle qui avaient conduit Napoléon III à activer la politique de restauration des terrains de montagne. En Italie, un énorme bloc de glacier s'effondre le 3 juillet 2022 à la suite de fortes chaleurs déstabilisant le sol. En ce printemps 2022, l'Inde et le Pakistan ont subi des températures de plus de 50 °C, seuil de mise en danger de mort des populations, au Nigeria, des inondations historiques ont tué 600 personnes, ravagé l'agriculture...

Il n'y a plus de havre désormais. Là sont les désastres auxquels s'additionnent encore les multiples dégâts préoccupants pour l'agriculture et notre capacité à nous nourrir, des épisodes de gel ou de sécheresse. Ici la vigne, ailleurs les blés, maïs, fruits et légumes..., allumant une guerre de l'eau dans certaines régions, où le principe des bassines réserves pour les agriculteurs divise, tandis que les restrictions d'usages vont se multiplier, à l'instar de l'interdiction des piscines hors sol décidée par le ministère de la Transition écologique à compter du 10 mai 2023 pour le département des Pyrénées-Orientales du fait d'une sécheresse inédite. La situation économique est devenue si difficile sur le plan des catastrophes naturelles que le régime assurantiel des calamités agricoles a été modifié par la loi du 2 mars 2022, qui vise à mieux couvrir les agriculteurs contre les sécheresses, gels, inondations, etc. *De facto*, la promesse des Lumières du XVIII<sup>e</sup> siècle de nous permettre de maîtriser l'avenir de l'humanité que nous avons fait vivre avec la technoscience-économie échoue brutalement. La nature, désormais, dicte son tempo au politique rattrapé dans ses réticences à agir de manière préventive et trop souvent d'une timidité malade dans ses réponses.

Ce 18 juin 2022 en est un exemple, qui semble orienter tous les regards vers le ciel. Depuis la veille, l'Office national des forêts (ONF) a interdit par arrêté l'accès aux véhicules à moteur dans l'ensemble de la forêt d'Orléans jusqu'à la fin de l'épisode d'alerte caniculaire. La carte de Météo-France prend la forme d'un concours de records. 41,3 °C à Martizay dans l'Indre, 41 °C à Bordeaux, 40 °C à Auxerre, 39 °C à Poitiers et Orléans... Au lever du jour, il faisait déjà 23,9 °C à Belle-Île-en-mer, transformée en île tropicale. La nuit devenue plus chaude que les jours habituels dans ce golfe du Morbihan où s'évaporaient les dernières illusions d'une poche de quiétude climatique. Tout le monde est touché.

À la recherche du refuge de l'ombre des canopées, nous prenons peut-être collectivement conscience de l'importance acquise par les arbres dans ce tournant pour notre vie future. Pas seulement les nôtres, mais bien les 73 300 espèces qui peuplent la planète. Les forêts qui les contiennent avaient été mises en avant à Rio, en 1992, dans une Déclaration de principes non juridiquement contraignante, ce qui lui donnait une orientation morale, avec une formule embrassant l'entièreté des forêts du monde : « Les forêts de tous types matérialisent des processus écologiques complexes et spécifiques sur lesquels repose leur capacité actuelle et potentielle de fournir les ressources permettant de répondre aux besoins de l'humanité dans le respect des valeurs écologiques ; à ce titre, la gestion rationnelle et la conservation des forêts sont un sujet dont se préoccupent les gouvernements des pays auxquels elles appartiennent et qui intéresse les collectivités locales et l'environnement dans son ensemble<sup>1</sup>. »

---

1. *Déclaration de principes, non juridiquement contraignante, mais faisant autorité, pour un consensus mondial sur la gestion, la conservation et l'exploitation écologiquement viable de tous les types de forêts, Rio, 1992.*

Il y aurait beaucoup à dire de cette philosophie qui tend à focaliser le regard sur une forêt instrumentalisée à notre service. Mais elle n'est pas l'apanage de 1992, loin de là. À cette date, la forêt retrouvait son importance civilisationnelle que la découverte du réchauffement climatique n'a fait qu'amplifier. On l'oublie, mais c'est d'elle que l'humanité tire son premier développement. Sans rêver à l'ancêtre commun enseigné par Yves Coppens, force est de constater le cordon ombilical entre l'humanité, la civilisation et la forêt. Sans bois, pas de feu, pas de maison, de charpente, de roue, d'instruments agricoles, de bateaux, de carrioles, pas de transport, d'échanges... Imaginez le monde des Vikings placé sous l'égide du frêne Yggdrasil sans drakkar... D'où l'humanité aurait-elle puisé l'énergie de son développement ? Sa capacité à tirer le meilleur parti de son alimentation par la cuisson ? Les forestiers français citent à l'envi cette réflexion de Colbert devenue mantra selon laquelle ne pas protéger les forêts nous conduirait à la ruine. Mais comment faire lorsque la machine s'emballe et que les prévisions les plus pessimistes des scientifiques du groupe d'experts intergouvernemental sur le climat (GIEC) apparaissent dépassées ?

Le monde maritime et littoral le sait bien, lui, que l'affaire est mal engagée. Les scientifiques annoncent depuis des années la hausse à venir du niveau de la mer. Sur la planète, certaines îles sont en sursis. En 2009, lors du Sommet sur le changement climatique de l'Assemblée générale de l'ONU à Copenhague, le président de la République des Maldives, Mohamed Nasheed, exprimait ses cauchemars de manière transparente : « On sait qu'avec une élévation d'un niveau de la mer de 1,5 m, des centaines de millions de personnes mourront. Ils seront tout simplement balayés. » Les Maldives en danger, comme les îles Kiribati condamnées à la noyade seront les images d'un paradis perdu par l'humanité incapable de

réfréner des élans consuméristes destructeurs, de penser autrement le développement que par l'émanation toujours accrue des émissions de gaz à effet de serre qui nous condamnent au réchauffement.

L'humanité shootée aux énergies fossiles à bas prix marche tel un zombie vers la fosse commune. Et ce ne sont pas seulement les géographies iliennes lointaines que le réchauffement anthropique redessine. Les continents aussi seront attaqués par la montée des eaux. En France, une stratégie nationale de gestion du trait de côte a été mise en place et un mécanisme de préemption institué pour protéger les populations possiblement touchées. Les cartes littorales françaises sont amenées à bouger et les traits de côtes que nos enfants connaissent aujourd'hui pourraient n'être que des souvenirs lorsqu'à leur tour ils disparaîtront aux alentours de 2100. Dans cette sombre perspective, oubliez la Camargue, oubliez les forêts landaises sans la protection du cordon dunaire balayé...

Pourquoi parler du littoral ? Parce que l'évolution des zones côtières, au-delà de nous-mêmes, met en danger, avec les effets du réchauffement climatique, les mangroves et ainsi des écosystèmes forestiers singuliers qui non seulement sont des puits de carbone spectaculaires, mais aussi des zones de dépollution remarquable des eaux.

Les Atlantides vont se multiplier. Voilà le monde que nous pourrions léguer à ne rien faire de sérieux. Voilà le monde que nous traçons si nous n'agissons pas. En cet automne 2022, des températures inquiétantes dépassant les 20 °C dans la partie nord du pays, nous apprenons que nous étions encore trop optimistes. Le 17 octobre, le journal du CNRS annonce le pire : « Si les tendances actuelles d'émissions de carbone se maintiennent, la température moyenne de l'Hexagone sera 3,8 °C supérieure à celle du début du

xx<sup>e</sup> siècle. Un chiffre qui pose d'immenses défis d'adaptation et qui promet des changements sévères dans l'agriculture et les écosystèmes français<sup>1</sup>. »

Bilan sinistre d'une histoire du futur produite par une société de l'instant où l'ignorance du temps long est survalorisée. Dans ce monde, le forestier devient souvent étranger lorsqu'il commence à parler aménagement des forêts, héritages empiriques, adaptation aux changements climatiques. Quoique des frémissements peuvent désormais lui répondre lorsqu'il envisage qu'au rythme actuel de nos réponses au défi climatique il n'y aura plus, sous nos latitudes, de chênes en plaine dans cinquante ans, que les châtaigniers ne feront plus partie de nos paysages, que l'orme sera un souvenir de vieillard, il a été encore trop souvent écouté de manière un peu distraite. À l'heure où nous écrivons ces lignes (mai 2023), bien que des annonces qu'il faut saluer soient faites pour planter un milliard d'arbres en France en dix ans, installer une météo des forêts, etc., le mot « forêt », après tout, n'est même pas dans l'intitulé officiel d'un ministère ou d'un secrétariat d'État. Même le ministère en charge n'a pas le mot « forêt » sur sa plaque officielle rue de Varenne. En termes de symbolique politique, cela veut dire qu'il n'évoque rien de stratégique aux designers de l'action publique.

Un peu dépité de cette invisibilité, le forestier est aujourd'hui pourtant celui qui sait le mieux saisir cet impératif de recul avec ses compères géologues et climatologues qui examinent les carottes glacières pour détecter le changement des temps. Sa carotte à lui, ce sont les cernes des arbres qui racontent les sécheresses, les années pluvieuses à travers les siècles. À l'échelle locale, chez vous, la mémoire du climat se

---

1. Sebastian Escalon, « Le réchauffement climatique en France s'annonce pire que prévu », *CNRS Le journal*, 17 octobre 2022.

trouve dans la croissance de vos arbres. Son ralentissement actuel devrait inquiéter au-delà de la communauté forestière.

Devant la catastrophe que l'humanité contemple, ce livre vient dire qu'il est encore temps, que nous pouvons collectivement agir si nous comprenons ce qui se passe. La connaissance des fonctionnements de la forêt peut déciller quelques regards. Si chaque tonne de CO<sub>2</sub> laissée à l'atmosphère compromet l'avenir, chaque tonne absorbée en forêt, enfermée dans le matériau bois que nous utilisons ou dans le sol, constitue un espoir. Si chacun de nos sévices ignorants de la nature met en danger des écosystèmes et les espèces qui y vivent, chaque effort de reconstitution ou de protection garantit l'avenir.

À cet égard, il faut dire un mot des mécanismes économiques mis en place pour tenter d'atténuer nos émissions de gaz à effet de serre, qui touchent directement la forêt. La compensation carbone que le GIEC a mis en avant dans son rapport du 4 avril 2022 trouve un développement qu'il faut certainement louer. Il s'agit, pour simplifier, de développer des projets qui permettent de retirer du CO<sub>2</sub> de l'atmosphère, tant il est vrai que nous avons définitivement trop émis de ces gaz qui nous mettent en péril. Il faut les séquestrer hors de l'atmosphère. La forêt est évidemment un instrument *a priori* idoine pour ce faire. Les arbres absorbent et stockent durablement le CO<sub>2</sub>. Il faudrait donc très vite inverser la tendance. Que l'on ne déforeste plus à l'échelle mondiale, mais que l'on regagne de l'espace forestier. Le GIEC préconise une couverture forestière additionnelle. Il chiffre même la surface, qu'il estime à 322 millions d'hectares à planter d'ici à 2050. Objectif qui n'est pas finalement si énorme alors que l'humanité a détruit 420 millions d'hectares de forêts entre 1990 et 2020. En trente ans, il nous faudrait reconstituer trois quarts de l'espace disparu durant

le même laps de temps. Au fond, l'on pourrait imaginer basculer un temps dans une nouvelle ère des forêts, un sylvo-cène, pour lutter contre l'anthropocène.

La difficulté réside dans le fait que nous prenons chaque jour du retard et qu'il nous faut d'abord lutter contre les causes profondes de la déforestation, qui répondent en réalité au modèle de développement économique dominant, à la croissance exponentielle de l'humanité passée durant ces trente années de 5,3 milliards d'humains à 8 milliards désormais... Et les projections futures n'anticipent pas une baisse immédiate, pour le moins puisque c'est encore pour nos forêts l'équivalent de la surface d'un terrain de football qui a disparu toutes les 5 secondes en 2022. La pression humaine sur les espaces naturels n'en est que plus forte par les besoins décuplés par exemple pour l'alimentation, dont la production est la cause majeure de la déforestation. Dans ce contexte, comment reconquérir l'équivalent de la surface de l'Inde? L'exemple de l'Europe est intéressant, où la forêt ne cesse désormais de croître, notamment sous l'effet de la déprise agricole. L'espace libéré ici est reconquis par la forêt. Mais c'est sans compter, par exemple, sur la déforestation importée du fait de la culture des protéines végétales en Amérique latine notamment, destinée à nourrir principalement nos élevages... La compensation carbone entre agriculture et forêt est déjà un sujet au regard des pratiques mondiales. Il faut ajouter le reste. Comment compenser les émissions du transport routier ou aérien, ceux de la publicité, des compétitions de football, du logement..., de toutes nos activités en réalité?

Mettre en place un marché. Oui, mais cela conduit à penser que les riches achèteraient le droit de polluer en payant d'autres acteurs pour effacer leur empreinte carbone. Payer la frugalité des autres... Beaucoup pensent qu'une telle orientation relève à la fois de la perpétuation des inégalités et du *greenwashing*.

Reste qu'à défaut de réduction des émissions, donc de changement de modèle, d'extinction des énergies fossiles..., il faut compenser. À cet égard, comme nous l'avons dit, la forêt, donc, joue son rôle. En France, un label bas carbone a vu le jour en 2019 sous l'égide du ministère de la Transition écologique. Les entreprises ou collectivités peuvent compenser leurs émissions résiduelles à travers des projets, dont la plantation de forêts. La forêt puits de carbone détient toute sa légitimité et ne devrait pas manquer manquera, par ce mécanisme, de financements.

Mais le carbone n'est pas tout. La question de la reforestation pose aussi la problématique de la biodiversité. Quoi replanter et où ? Avec quels effets biologiques ? Il faut ici tenir compte des écosystèmes, des équilibres à l'œuvre. La capacité même des forêts à continuer de capter suffisamment de carbone pose question. Non seulement chez nous, mais partout. Il n'est donc pas besoin d'aborder frontalement cette question de la compensation, qui, finalement, pose des questions forestières classiques que nous traiterons hors de cet aspect pour aider à comprendre les enjeux de la perpétuation des forêts.

L'horizon du désastre n'est pas totalement bouché. L'humanité progresse dans la connaissance des lois de la nature. Aristote, déjà, attribuait une âme aux arbres et aux plantes, reconnaissant leur appartenance au vivant, mais sans interaction avec leur environnement; vivant ainsi réduit à l'étage inférieur de nos attentions, en dessous des animaux encore aujourd'hui victimes, parfois, d'une forme de vision mécaniste et utilitariste, réduits à l'état d'objet dans notre droit malgré la reconnaissance récente de la qualité d'« être sensible ». Au XVIII<sup>e</sup> siècle, parmi d'autres, Henri-Louis Duhamel du Monceau contribuait à l'évolution du savoir en posant en préface de sa *Physique des arbres* qu'il lui semblait qu'« on ne

pourra pas [...] disconvenir que les plantes ne soient des êtres vivants<sup>1</sup> », comme s'il fallait le réaffirmer pour avancer, avant que Darwin vienne faire le ménage dans l'évolution.

En forêt comme ailleurs, s'appuyer sur la science comme lieu du débat ne se négocie pas. Et le temps a fait son œuvre. Les scientifiques ont appris, depuis quelques décennies, à regarder différemment les forêts. Non pas comme des additions d'arbres individuels, mais désormais bien plutôt comme des réseaux végétaux solidaires, interagissant avec leur milieu, symbiotiques, ancrés dans le sol dans lequel le rôle des mycorhizes est essentiel. Cette approche nouvelle nous oblige aussi à penser autrement notre gestion du milieu en la plaçant dans la durée de la vie d'une biosphère dont nous ne cessons de découvrir seulement les ressorts dont nous dépendons. « Les forêts sont indispensables au développement économique et à l'entretien de toutes les formes de vie », posait la *Déclaration de principes* sur la question forestière de Rio que nous avons déjà citée. Aucun pays présent à cette grand-messe inaugurale ne peut plus dire qu'il l'ignore, et donc les négliger.

Et puisque le temps long est celui du forestier, rappelons le discours du vicomte de Martignac, ministre d'État, commissaire du Roi, le 29 décembre 1826 devant la Chambre des députés, alors qu'il ouvrait la discussion du code forestier promis par la Révolution et retardé jusque-là :

La conservation des forêts est l'un des premiers intérêts des sociétés, et, par conséquent, l'un des premiers devoirs des gouvernemens. Tous les besoins de la vie se lient à cette conservation : l'agriculture, l'architecture, presque toutes les industries, y cherchent des alimens et des ressources que rien ne pourrait remplacer.

---

1. Duhamel du Monceau, *La physique des arbres*, Paris, H.L. Guérin & L.F. Delatour, 1763, T.1/2, préface XXVIJ.

Nécessaires aux individus, les forêts ne le sont pas moins aux États : c'est dans leur sein que le commerce trouve ses moyens de transport et d'échange ; c'est à elles que les gouvernements demandent des éléments de protection, de sûreté et de gloire. Ce n'est pas seulement par les richesses qu'offrent l'exploitation des forêts sagement combinées qu'il faut juger de leur utilité ; leur existence même est un bienfait inappréciable pour les pays qui les possèdent ; soit qu'elles protègent et alimentent les sources et les rivières, soit qu'elles soutiennent et raffermissent le sol des montagnes, soit qu'elles exercent sur l'atmosphère une heureuse et salutaire influence.

La destruction des forêts est souvent devenue, pour les pays qui en furent frappés, une véritable calamité et une cause prochaine de décadence et de ruine. Leur dégradation, leur réduction au-dessous des besoins présents et à venir, est un des malheurs qu'il faut prévenir, une de ces fautes que rien ne saurait excuser, et qui ne se réparent que par des siècles de persévérance et de privation<sup>1</sup>.

Ces mots rappelaient une doctrine forestière héritée de l'expérience. Un ministre imprégné de ce sujet, aujourd'hui, pourrait répéter les mêmes paroles sans trahir la réalité contemporaine.

L'écho de 1826 est en réalité la résonance d'une politique plus ancienne, d'une attention spécialement marquée pour les espaces boisés dès la fin du Moyen Âge. Bien avant l'idée de protection de l'environnement, émergée au XIX<sup>e</sup> siècle, il fallait protéger à la fois les revenus royaux tirés de l'exploitation du domaine forestier et l'espace de loisir dans lequel la royauté pouvait chasser selon son bon plaisir. Ce double intérêt patrimonial explique la célèbre formule de l'ordonnance de Brunoy, prise le 29 mai 1346

---

1. Chambre des députés, Séance du 29 décembre 1826, retranscrit dans Jacques Joseph Baudrillart, *Code forestier*, Paris, Arthus Bertrand librairie, 1827, t. 1/2, p. 1.